MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2019-12-080

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

ABSENTS excusés : Carine DUNAND donne pouvoir à Solange COOKE, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Florence ENCINAS.

Secrétaire de séance : Solange COOKE.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2019

D2019-12-080 OBJET : SUBVENTION OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année.
Le budget 2020 n'étant pas voté, il convient afin de pouvoir verser un acompte, de délibérer sur ce versement anticipé.
Le montant proposé serait celui de 2019, à savoir 448 000€.

De plus, compte tenu de la périodicité de l'exercice comptable de l'association, il convient de valider le versement de 50% de l'exercice au 30/03/2020 selon le calendrier suivant :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
23-janvier	150 000
14-février	40 000
8-mars	34 000
14-juin	75 000
18-juin	75 000
6-août	37 000
14-octobre	37 000
TOTAL	***448 000***

Monsieur le Maire précise que le montant sera affiné selon les montants votés au moment du budget.

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'acomptes à hauteur de 224 000€ avant le vote de la subvention 2020.
- **APPROUVE** le calendrier de versement
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs pour 2020.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	12
Procuration	02
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 16/12/2019. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.